Image not found or type unknown

aappel dans quel cas et le delais

Par **evinerude 372**, le **30/05/2009** à **12:19**

bonjour j ai fais une demande en divorce en avril 2007 mais mari a refuser le divorce n a pas pris d avocat j ai donc du attendre deux ans avant de reprendre ma procedure le 150109 j ai repris la procedure le 25 mai la cloture a etait accepté par le jaf je le dossier sera deposer 22juin pour un jugement definitif septembre octobre mon ex mari n a toujours pas bouger pas d avocat pour lui mais j ai tres peur qu il fasse appel du jugement alors que je me remarie en juin 2010 merci de me preciser les closes ou il pourrait profiter le delais ps il habite dans notre maison nous avons toujours un compte commun nos deux salaires regles les dettes communes et le reste je n ai pas demandais de pensions ni pour moi ni pour ma fille je ne veux que ma liberté pour repartir sur de bonne base merci de vos reponses car j angoisse pour mon mariage en juin 2010

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés